

# **SCHÉMA : TROIS CONTRE-SENS CONTEMPORAINS SUR LA DÉFINITION de la LAÏCITÉ**

MàJ 01/2025 Manuel Tonolo, Prag Philosophie, INSPE Chambéry, Université Grenoble-Alpes

**SPHÈRE PUBLIQUE** = espace voué à l'intérêt général  
ÉTAT-AUTORITÉ PUBLIQUE-SERVICES PUBLICS-INSTITUTIONS

## **NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT**

(des agents et des lieux voués aux services publics)

[*demande d'extension à*]

### **'LAÏCITÉ' DIFFÉRENTIALISTE, MODALE ("laïcité adjetivée")**

*PLURIELLE, INCLUSIVE, POSITIVE, OUVERTE, APAISÉE, DE COOPÉRATION...*

= supprimer la neutralité qui sépare et protège  
-car jugée négative, fermée, combattante, intolérante-

dans l'État et les services publics pour y  
libérer l'expression identitaire religieuse

=> *demande de porosité communautaire*  
du **MULTICULTURALISME** :

→ "accommodes raisonnables"  
(aménager la loi /expression + désir de  
visibilité des identités religieuses  
dans la sphère publique)

au **COMMUNAUTARISME** :

→ L'identité principale de l'individu

= L'IDENTITÉ DE SA COMMUNAUTÉ

RELIGIEUSE RECONNUE PAR L'ÉTAT

=> *ouverture sur une différence figée*

cf la position indigéniste :

Laïcité *vue cm* RACIALISME

'ISLAMOPHOBE' et

NÉO-COLONIAL

=> Laïcité *vue comme* ANTI-THEISME  
rejet de toute religion  
et de son expression

[*demande d'extension à*]

... vise toutes les religions

NEUTRALITÉ

D'ABSTENTION

pour la SOCIÉTÉ CIVILE

et non POUR L'ÉTAT

CULTUREL

POLITIQUE

islam ≠ notre culture    islam ≠ notre religion

**LIBERTÉ de CONSCIENCE,  
de CULTE, d'OPINION DES INDIVIDUS**

**SOCIÉTÉ CIVILE / ESPACES PRIVÉS et PUBLICS\***

\*(= LIEUX PARTAGÉS, de RENCONTRE du PUBLIC)

Pour chacun des 3 contre-sens sur la liberté, l'égalité, et la fraternité, on peut trouver une double formulation de positions erronées :

### **Premier (double) contre-sens / la liberté :**

- Exiger l'application de la liberté de culte de la société civile aussi pour les fonctionnaires durant leur travail.
- Exiger l'application de la neutralité des fonctionnaires (restriction de la liberté de culte..) aussi pour les membres de la société civile dans les espaces publics.  
[Cf le texte de C. Kintzler : « La laïcité face au communautarisme et à l'ultra-laïcisme »]

### **Deuxième contre-sens / l'égalité :**

- Exiger une égalité de droits entre membres de la société civile et fonctionnaires en mission de service public (les fonctionnaires devant pouvoir exercer les mêmes droits durant leur travail que dans les espaces publics)
- Exiger une égalité de devoirs entre membres de la société civile et fonctionnaires en mission de service public  
(Ici, c'est le contraire : ce sont les citoyens de la société civile qui seraient censés être astreints à la même neutralité que les fonctionnaires)

On peut aussi noter une autre confusion sur l'égalité :

- L'exigence d'une égalité de droits entre citoyens adultes de la société civile et les élèves mineurs du service public d'éducation (ces derniers, quoique non encore citoyens à part entière, étant censés disposer des mêmes droits que les citoyens adultes : liberté de conscience et de culte...)  
[cf l'article 14/3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, 1989 :  
« La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui. »]

## **Troisième contre-sens / la fraternité :**

- L'exigence d'une fraternité communautaire particulière posée comme supérieure à la fraternité républicaine.

[selon le modèle anglo-saxon, où parfois la loi communautaire peut passer avant la loi de la Nation ou ici ou là]

- L'exigence d'une fraternité républicaine réduite aux membres de la société civile partageant une même culture (chrétienne européenne) en excluant les origines culturelles différentes (et particulièrement l'islam).

[selon les nostalgiques du magistère catholique moral et politique en France, par exemple]

- L'exigence d'une fraternité cléricale multiculturelle, qui demande à l'État non de se séparer du pouvoir des religions, mais, étrangement, de *coopérer* avec les religions, considérées désormais comme des partenaires officiels.

Cf Aline Girard :

Laïcité de séparation et « laïcité de coopération ». Un grossier piège sémantique